

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

En application de l'article 18 de l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005



Réf dossier n° PM07092203



Type de bien : **Maison individuelle**

Adresse du bien :

969 ROUTE DE PEYRENEGRE

24200 SARLAT LA CANEDA

Donneur d'ordre

MR OU MME HANSENS FRANCOIS
969 ROUTE DE PEYRENEGRE

24200 SARLAT LA CANEDA

Propriétaire

MR OU MME HANSENS FRANCOIS
969 ROUTE DE PEYRENEGRE

24200 SARLAT LA CANEDA

Date de mission

07/09/2022

Opérateur

MR MINARD PHILIPPE

SARL SEGUIER

2 RUE GAMBETTA - 24000 PERIGUEUX Tel. - 05 53 05 83 18 ; Fax - 05 53 03 45 15
Email - contact@groupeexpertimmo.com - N° Siret : 525 033 916

Sommaire

RAPPORT DE SYNTHÈSE	3
ÉTAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES	4
DESIGNATION DE L'IMMEUBLE	4
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	4
DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC	4
IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET DES PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS	5
IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION	8
IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION	8
MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES	8
CONSTATATIONS DIVERSES	9
ÉTAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE	10
DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES	10
IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE	10
IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR	10
CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES	11
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	11
EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS	15
ANOMALIES IDENTIFIEES	15
ANNEXES	18
ATTESTATION(S) DE CERTIFICATION	18
ATTESTATION SUR L'HONNEUR	20
ATTESTATION D'ASSURANCE	21

RAPPORT DE SYNTHESE

Les présentes conclusions sont indiquées à titre d'information. Seuls les rapports réglementaires complets annexes comprises pourront être annexés à l'acte authentique.

Date d'intervention : **07/09/2022**

Opérateur : **MR MINARD PHILIPPE**

Localisation de l'immeuble		Propriétaire
Type : Maison individuelle	Etage : na	Civilité : MR OU MME
Adresse : 969 ROUTE DE PEYRENEGRE	N° lot(s) : na	Nom : HANSSENS FRANCOIS
	Lots divers : na	Adresse : 969 ROUTE DE PEYRENEGRE
	Section cadastrale : AT	
Code postal : 24200	N° parcelle(s) : 268	Code postal : 24200
Ville : SARLAT LA CANEDA	N° Cave : na	Ville : SARLAT LA CANEDA

* na=non affecté

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

(Selon l'arrêté du 7 mars 2012 - Norme NF P 03-201)

Conclusion :

Absence d'indice de présence de termites.

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Etiquette : E / B (voir recommandations)

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Confère ERP ci joint

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

(Fascicule de documentation NF C 16-600)

Présence d'anomalie(s).

Le présent document ne constitue qu'une note de synthèse provisoire. Elle ne pourra en aucun cas se substituer aux rapports réglementaires complets annexes comprises et ne peut être produite qu'à titre indicatif. Elle ne pourra être valablement annexée à l'acte authentique de vente du bien concerné.

Signature opérateur :



ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 mars 2012 – Norme NF P 03-201 - Février 2016

Réf dossier n° PM07092203

A – Désignation de l'immeuble

LOCALISATION DU OU DES BATIMENTS		PROPRIETAIRE
Adresse : 969 ROUTE DE PEYRENEGRE Code postal : 24200 Ville : SARLAT LA CANEDA Immeuble bâti : oui Mitoyenneté : non Nombre de niveaux : 3	Type de bien : Maison individuelle Section cadastrale : AT N° parcelle(s) : 268	Qualité : MR OU MME Nom : HANSENS FRANCOIS Adresse : 969 ROUTE DE PEYRENEGRE Code postal : 24200 Ville : SARLAT LA CANEDA

B – Désignation du donneur d'ordre

IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	MISSION
Qualité : MR OU MME Nom : HANSENS FRANCOIS Adresse : 969 ROUTE DE PEYRENEGRE Code postal : 24200 Ville : SARLAT LA CANEDA Informations collectées auprès du donneur d'ordre Présence de termites : Non communiqué Traitements anti-termites antérieurs : Non communiqué	Date de mission : 07/09/2022 Documents remis : Aucun document technique fourni Notice technique : Sans objet Accompagnateur : MR OU MME HANSENS FRANCOIS Durée d'intervention : 01H00 Zone délimitée par arrêté préfectoral : OUI

C – Désignation de l'opérateur de diagnostic

IDENTITE DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC	
Raison sociale et nom de l'entreprise : SARL SEGUIER Nom : MR MINARD PHILIPPE Adresse : 2 RUE GAMBETTA Code Postal : 24000 Ville : PERIGUEUX N°de siret : 525 033 916	Certification de compétence délivrée par : BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE Adresse : Le Triangle de l'Arche - 9 Cours du Triangle 92937 Paris-la-Défence CEDEX Le : 16/05/2021 N° certification : 10728460 Cie d'assurance : AXA FRANCE IARD N° de police d'assurance : 6930372704 Date de validité : 31/12/2022 Norme méthodologique ou spécifique technique utilisée : Norme NF P 03-201

Nombre total de pages du rapport : 6

Dossier n°: PM07092203

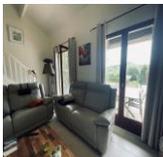
4/21

SARL SEGUIER

2 RUE GAMBETTA - 24000 PERIGUEUX Tel. – 05 53 05 83 18 ; Fax - 05 53 03 45 15

Email – contact@groupeexpertimmo.com - N° Siret : 525 033 916

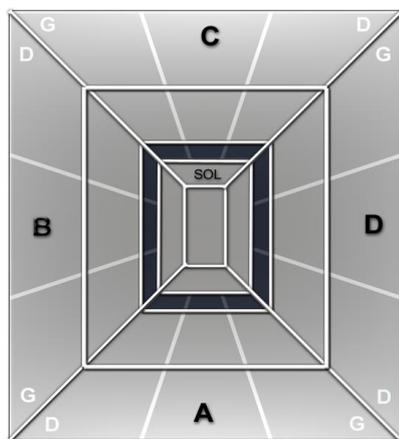
D - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas

Bâtiments et parties de bâtiments visités		Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
Rdc	1 Entrée 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs peinture , Plafond peinture</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	2 Salon 	<i>Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs peinture , Fenêtre bois + peinture , Plafond peinture , Escalier Bois</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	3 Séjour - Cuisine 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs toile peinte , Fenêtre bois + peinture , Plafond toile peinte</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	4 Salle d'eau/WC 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Murs carrelage , Fenêtre PVC , Plafond peinture</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	5 Couloir 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs peinture , Plafond peinture</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	6 Buanderie 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs carrelage , Plafond peinture</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	7 Salle de bains 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Murs carrelage , Fenêtre PVC , Plafond peinture</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.

Bâtiments et parties de bâtiments visités		Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
Rdc	8 Chambre 1 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas parquet flottant , Plinthes bois , Murs peinture , Fenêtre bois + peinture , Plafond peinture</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	9 Chambre 2 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas parquet flottant , Plinthes bois , Murs peinture , Fenêtre bois + peinture , Plafond peinture</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	10 Chambre 3 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas parquet flottant , Plinthes bois , Murs peinture , Fenêtre bois + peinture , Plafond peinture</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	11 Garage 	<i>Porte métal , Huisserie métal , Plancher bas béton , Murs briques , Plafond Isolant</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	12 Préau 	<i>Plancher bas béton , Murs enduit , Plafond Solivage bois + Panneaux Osb</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	13 Local technique 	<i>Plancher bas béton + Arbres, arbustes, végétaux , Murs parpaings , Plafond Isolant</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	14 Abords immédiats 	<i>Plancher bas Arbres, arbustes, végétaux</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.
1er étage	15 Mezzanine 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas parquet flottant , Plinthes bois , Murs peinture , Fenêtre bois + peinture , Plafond peinture</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.

Bâtiments et parties de bâtiments visités		Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
1er étage	16 Chambre 4 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas parquet flottant , Plinthes bois , Murs peinture , Fenêtre bois , Plafond peinture</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.
1er étage	17 Combles 1 	<i>Plancher bas Isolant , Murs briques , Plafond Charpente bois + Tuiles</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.
1er étage	18 Combles sur préau 	<i>Porte bois , Plancher bas Panneaux OSB , Murs enduit + bois , Plafond Charpente bois + Tuiles</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.

SCHEMA TYPE DE LA PIECE



Mur A : Mur d'accès au local
 Mur B : Mur gauche
 Mur C : Mur du fond
 Mur D : Mur droit

Abréviations : G=gauche, D=droite, H=Haut, B=bas, Int=intérieur, Ext=extérieur Fen=fenêtre M=milieu

E - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification

Locaux non visités	Justification
Combles 2	Absence d'accès

RESPONSABILITE DU PROPRIETAIRE CONCERNANT LES LOCAUX OU PARTIES D'IMMEUBLE NON VISITES

En cas de mention de locaux ou de parties d'immeuble non visités et ce quel qu'en soit le motif, nous attirons l'attention du propriétaire ou du donneur d'ordre sur le fait que pour s'exonérer de la garantie de vices cachés et pour éviter leurs éventuelle mise en évidence ultérieure, il est recommandé de rendre accessible à l'opérateur tous les locaux n'ayant pu être examinés au jour de la visite. A la demande expresse du propriétaire ou du donneur d'ordre, l'opérateur se tient à sa disposition pour une mission complémentaire visant à lever ces réserves.

F - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Local	Justification
Mezzanine	Doublage du plafond sous rampant : Charpente partiellement visible
Salon	Doublage du plafond sous rampant : Charpente partiellement visible

Commentaires généraux :

Faces cachées (Plinthes, doublage des murs et plafonds, revêtements de sol,...), sondages et contrôles impossibles sans destruction. Nous restons à disposition du propriétaire ou du donneur d'ordre pour une contre visite afin de lever ces réserves

G – Moyens d'investigation utilisés

A tous les niveaux y compris les niveaux inférieurs non habités (caves, vides sanitaires, garages...)

- examen visuel des parties visibles et accessibles ;
- recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois ;
- examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons,...) ;
- examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sols ou muraux,...) ;
- recherche et examen des zones favorables au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, zones humides, branchements d'eau, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, etc.).

— sondage des bois

- sondage de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en contact avec les maçonneries font l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations superficielles telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

H – Constatations diverses

Local	Constatation
Néant	Néant

Commentaires généraux : Autres agents de dégradation biologique du bois

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux. Elle se limite exclusivement au constat de présence ou d'absence de trace de termites. Cet examen ne nous substitue pas dans la garantie de contrôle de vices cachés visée par l'article 1641 et suivants du Code Civil.

La durée de validité de ce rapport est fixée à moins de six mois (décret n°2006-1653 du 21 décembre 2006). Passé ce délai, il devra être actualisé.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission.

Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement et avec l'autorisation écrite préalable de son auteur.

NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

DATE DU RAPPORT : **07/09/2022**

OPERATEUR : **MR MINARD PHILIPPE**

CACHET

expertimmo
2 Rue Gambetta
24000 PERIGUEUX
T. 05 53 05 83 18
contact@groupeexpertimmo.com

SIGNATURE



NOTE 3 Conformément à l'article L271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

NOTE 4 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE (Le Triangle de l'Arche - 9 Cours du Triangle 92937 Paris-la-Défence CEDEX)**.

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Selon l'arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.

Réf dossier n° PM07092203

1 – Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

LOCALISATION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES	IDENTITE DU PROPRIETAIRE DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES	
<p>Adresse : 969 ROUTE DE PEYRENEGRE Code postal : 24200 Ville : SARLAT LA CANEDA</p> <p>Désignation et situation du lot de (co) propriété</p> <p>Section cadastrale : AT N° parcelle(s) : 268</p>	<p>Qualité : MR OU MME Nom : HANSENS FRANCOIS Adresse : 969 ROUTE DE PEYRENEGRE</p> <p>Code postal : 24200 Ville : SARLAT LA CANEDA</p>	<p>Type de bien : Maison individuelle</p> <p>Année de construction : 1986</p> <p>Année de réalisation de l'installation d'électricité : Après 2010</p> <p>Distributeur d'électricité : Enedis</p> <p>Identifiant fiscal (si connu) : Non communiqué</p>
<p>Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :</p> <p>Combles 2 : Absence d'accès.</p>		

2 – Identification du donneur d'ordre

IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	
<p>Qualité : MR OU MME Nom : HANSENS FRANCOIS Adresse : 969 ROUTE DE PEYRENEGRE Code postal : 24200 Ville : SARLAT LA CANEDA</p>	<p>Date du diagnostic : 07/09/2022 Date du rapport : 07/09/2022 Téléphone : Adresse internet : Accompagnateur : MR OU MME HANSENS FRANCOIS Qualité du donneur d'ordre : Propriétaire</p>

3 – Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

IDENTITE DE L'OPERATEUR	
<p>Nom et raison sociale de l'entreprise : SARL SEGUIER</p> <p>Nom : MR MINARD PHILIPPE Adresse : 2 RUE GAMBETTA</p> <p>Code postal : 24000 Ville : PERIGUEUX N° de siret : 525 033 916</p>	<p>Certification de compétence délivrée par : BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE Adresse : Le Triangle de l'Arche - 9 Cours du Triangle 92937 Paris-la-Défence CEDEX N° certification : 10728460 Sur la durée de validité du 16/05/2021 au 15/05/2028</p> <p>Cie d'assurance de l'opérateur : AXA FRANCE IARD N° de police d'assurance : 6930372704 Date de validité : 31/12/2022</p> <p>Référence réglementaire spécifique utilisée : Norme NF C 16-600</p>

Nombre total de pages du rapport : 8

Durée de validité du rapport : 3 ans

4 – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

5 – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

Applicable pour les domaines 1 à 6, les installations particulières et les informations complémentaires

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C 16-600

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

(*) Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

LEP : liaison équipotentielle LES : liaison équipotentielle supplémentaire DDHS : disjoncteur différentiel haute sensibilité

1 Appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B1.3.b	Le dispositif assurant la coupure d'urgence n'est pas situé à l'intérieur du logement ou dans un emplacement accessible directement depuis le logement. Commentaire : Situé dans le garage. Accès depuis l'extérieur uniquement		

2 Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B3.3.6.a2	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.	B3.3.6.1	Alors que des socles de prise de courant ou des circuits de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1, a2 et a3), la mesure compensatoire suivante est correctement mise en

			œuvre : - protection du (des) circuit(s) concerné(s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
--	--	--	--

3 Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.			
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B4.3.e	Le courant assigné (calibre) de la protection contre les surcharges et courts-circuits d'au moins un circuit n'est pas adapté à la section des conducteurs correspondants. Commentaire :		
B4.3.f3	A l'intérieur du tableau, la section d'au moins un conducteur alimentant les dispositifs de protection n'est pas adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement. Commentaire :		
			

4 La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.			
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
Néant	Néant	Néant	Néant

5 Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.			
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B7.3.a	L'enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Commentaire : Appareillage extérieur		
B7.3.d	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Commentaire : Dominos de raccordement non protégés accessibles.		
B8.3.e	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe		

	ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.		
Commentaire :			

6 Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
Néant	Néant	Néant	Néant

Installations particulières :

PI, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement

N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies
Néant	Néant

P3. Piscine privée, ou bassin de fontaine Informations complémentaires

N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies
Néant	Néant

Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations complémentaires (IC)
B11.a.1	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B11.b.2	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.
B11.c.1	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

6 – Avertissement particulier

Points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés :

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon le fascicule de documentation NF C 16-600 – Annexe C	Motifs
B3.3.1.b	Élément constituant la prise de terre approprié	Non visible
B3.3.4.b	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale	Non visible
B3.3.6.a3	Tous les circuits autres que ceux alimentant des socles de prises de courant sont reliés à la terre	Non vérifiable sans démontage des appareillages
B4.3.f2	La section des conducteurs de la canalisation d'alimentation de chacun des tableaux est en adéquation avec le courant assigné du dispositif de protection placé immédiatement en amont	
B4.3.j2	Courants assignés (calibres) adaptés de plusieurs interrupteurs différentiels placés en aval du disjoncteur de branchement et protégeant tout ou partie de l'installation (ou de l'interrupteur différentiel placé en	

	aval du disjoncteur de branchement et ne protégeant qu'une partie de l'installation)	
B5.3.b	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire	Non visible
B5.3.d	Qualité satisfaisante des connexions du conducteur de la liaison équipotentielle supplémentaire aux éléments conducteurs et aux masses	Non visible
Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée		

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600

Installations, parties d'installation ou spécificités non couvertes

Les installations, parties de l'installation ou spécificités cochées ou mentionnées ci-après ne sont pas couvertes par le présent DIAGNOSTIC :

N° article (1)	Libellé des constatations diverses (E1)
Néant	Néant

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600

Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement

N° article (1)	Libellé des constatations diverses (E3)
Néant	Néant

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600

7 – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) représente(nt). L'installation fait également l'objet de constatations diverses.

DATE DU RAPPORT : **07/09/2022** DATE DE VISITE : **07/09/2022**

OPERATEUR : **MR MINARD PHILIPPE**

CACHET

SIGNATURE

expertimmo
 2 Rue Gambetta
 24000 PERIGUEUX
 T. 05 53 05 83 18
 contact@groupeexpertimmo.com



Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE (Le Triangle de l'Arche - 9 Cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX)**.

8 – Explications détaillées relatives aux risques encourus

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

Appareil général de commande et de protection

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas **d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.**

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie, ou d'intervention sur l'installation électrique.

Protection différentielle à l'origine de l'installation

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre

Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Dispositif de protection contre les surintensités

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuit à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contacts directs

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage

Ces matériels électriques lorsqu'ils sont trop anciens n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (tels que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15 mm minimum)

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

ANNEXE 1 : Points examinés au titre de l'état de l'installation intérieure d'électricité

Liste des points	Examen visuel	Essai	Mesurage
NOMBRE TOTAL DE POINTS A EXAMINER	49	9	12
1 - Appareil général de commande et de protection			
Présence	X		
Emplacement	X		
Accessibilité	X		
Caractéristiques techniques (Type d'appareil, type de commande, type de coupure)	X		
Coupure de l'ensemble de l'installation électrique (coupure d'urgence)	X	X	
2 - Dispositif de protection différentiel de sensibilité à l'origine de l'installation			
Présence	X		
Emplacement	X		
Caractéristiques techniques	X		
Courant différentiel-résiduel assigné	X	X	
Bouton test (si présent)	X	X	
Prise de terre			
Présence (sauf pour les immeubles collectifs d'habitation)	X		
Constitution (sauf pour les immeubles collectifs d'habitation)	X		
Résistance (pour les immeubles collectifs d'habitation, uniquement si le logement dispose d'un conducteur principal de protection issu des parties communes)			X
Mesures compensatoires	X	X	X
Installation de mise à la terre (conducteur de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection, conducteurs de protection) <i>*Pour les immeubles collectifs d'habitation, le conducteur de terre, la liaison équipotentielle principale et le conducteur principal de protection ne sont pas concernés</i>			
Présence	X*		
Constitution et mise en œuvre	X*		
Caractéristiques techniques	X*		
Continuité			X*
Mises à la terre de chaque circuit, dont les matériels spécifiques			X
Mesures compensatoires : protection par dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité 30 mA	X	X	
Socles de prise de courant placés à l'extérieur : protection par dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité 30 mA	X	X	
3 - DISPOSITIF DE PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES ADAPTES A LA SECTION DES CONDUCTEURS SUR CHAQUE CIRCUIT			
Présence	X		
Emplacement	X		X
Caractéristiques techniques	X		
Adéquation entre courant assigné (calibre) ou de réglage et section des conducteurs	X		
Interrupteurs généraux et interrupteurs différentiels courant assigné (calibre) adapté à l'installation électrique	X		
4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire			
Liaison équipotentielle			
Présence	X		
Mise en œuvre	X		
Caractéristiques techniques	X		
Continuité	X		X
Mesures compensatoires	X		X

Installation électrique adaptée aux conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche			
Adaptation de la tension d'alimentation des matériels électriques en fonction de leurs emplacements <i>** Dans le cas où aucune indication de la tension d'alimentation n'est précisée sur le matériel électrique (cas, notamment, des matériels alimentés en très basse tension).</i>	X **		X **
Adaptation des matériels électriques aux influences externes	X		
Protection des circuits électriques par dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité 30 mA en fonction de l'emplacement	X	X	
5 - Protection mécanique des conducteurs			
Présence	X		
Mise en œuvre	X		
Caractéristiques techniques	X		
6 - Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage			
Absence de matériels vétustes	X		
Matériels inadaptés à l'usage : inadaptation aux influences externes	X		
Matériels inadaptés à l'usage : conducteur repéré par la double coloration vert/jaune utilisé comme conducteur actif	X		
Matériels présentant des risques de contacts directs : fixation	X		
Matériels présentant des risques de contacts directs : état mécanique du matériel	X		
Installations particulières			
Appareils d'utilisation situés dans les parties communes alimentés depuis la partie privative			
Tension d'alimentation	X		X
Protection des matériels électriques par dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité 30 mA (si non alimentés en TBTS***)	X	X	
Dispositif de coupure et de sectionnement à proximité.	X		
Appareils d'utilisation situés dans la partie privative et alimentés depuis les parties communes			
Tension d'alimentation	X		X
Mise à la terre des masses métalliques	X		X
Dispositif de coupure et de sectionnement de l'alimentation dans le logement.	X		
Piscine privée et bassin de fontaine			
Adaptation des caractéristiques techniques de l'installation électrique et des équipements	X		X
*** TBTS : très basse tension de sécurité			
Informations complémentaires			
Dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité ≤ 30 mA : protection de l'ensemble de l'installation électrique	X	X	
Socles de prise de courant : type à obturateur	X		
Socles de prise de courant : Type à obturateur	X		

ANNEXES

ATTESTATION(S) DE CERTIFICATION

Certificat de compétences Diagnosticteur Immobilier

N° CPDI 6031 Version 001



Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Monsieur MINARD Philippe

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Energie sans mention	Energie sans mention Date d'effet : 08/06/2021 - Date d'expiration : 07/06/2028
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 08/06/2021 - Date d'expiration : 07/06/2028

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 09/06/2021.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des conseils de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'infiltration par le plomb des peintures ou des cordons après travaux en plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2014 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amianté dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnosticteur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

cofrac
ACCREDITATION
N° 4-0522
PORTÉE
CERTIFICATION
DE PERSONNES
WWW.COFRAC.FR

CPE DI FR 11 rev17

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Attribué à

MINARD Philippe

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitat et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	16/05/2021	15/05/2028
Electricité	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	16/05/2021	15/05/2028
Plomb sans mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	16/05/2021	15/05/2028
Termites métropole	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	16/05/2021	15/05/2028

Date : 12/05/2021

Numéro de certificat : 10728460

Laurent Croguennec, Président

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, MR MINARD PHILIPPE, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par un opérateur :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés,
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de **300.000 €** par sinistre et 500.000 € par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le Dossier de Diagnostic Technique.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sincères salutations.



ATTESTATION D'ASSURANCE



Assurance et Banque

**ATTESTATION D'ASSURANCES
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Nous soussignés **AGENCE CALVET**, 8 rue du 5^{ème} régiment de chasseurs 24000 PERIGUEUX, ,
certifions que :

**SARL SEGUIER - EXPERTIMMO
2 RUE GAMBETTA
24 000 PERIGUEUX**

est garantie auprès de **AXA FRANCE IARD**, 313 Terrasses de l'Arche 92 727 NANTERRE

par le contrat **Responsabilité Civile Professionnelle N°6930372704** pour l'activité suivante :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS

Période de validité du 01/01/2022 au 31/12/2022

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie et ne peut engager l'Assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à PERIGUEUX
Le 30 décembre 2021

Sandra CALVET
Agent Général AXA
N° Orlas 14005950 - www.orlas.fr
rue du 5^e Régiment de Chasseurs - 24000 Périgueux
Tel : 05 53 54 74 86
E-mail : agence.calvet@axa.fr

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

N° : 2224E0074054F

N° de dossier : PM07092203

Etabli le : 7/9/2022

Valable jusqu'au : 6/9/2022

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>



Adresse : **969 ROUTE DE PEYRENEGRE 24200 SARLAT LA CANEDA**

Type de bien : maison individuelle

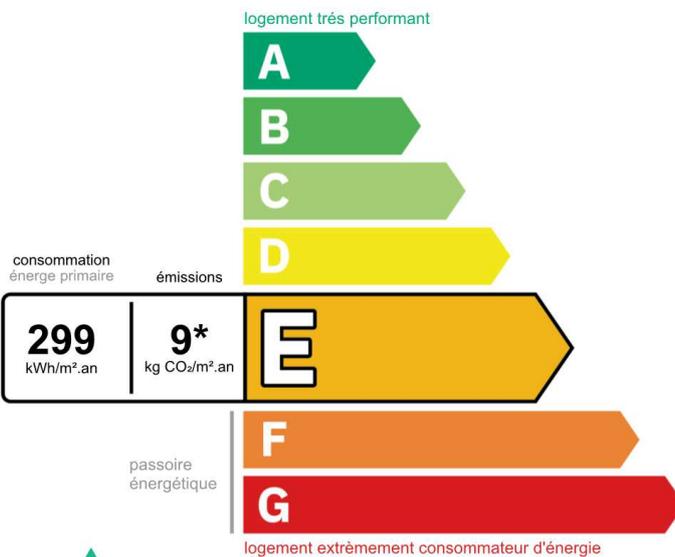
Année de construction : 1986

Surface habitable : **108 m²**

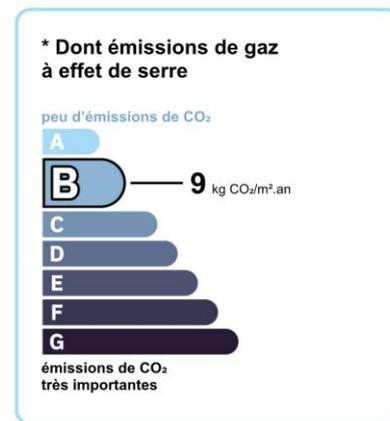
Propriétaire : HANSSENS FRANCOIS

Adresse : 969 ROUTE DE PEYRENEGRE 24200 Sarlat-la-Canéda

Performance énergétique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6



Ce logement émet 9 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 82 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires).

Voir p.3 pour voir les détails par poste.



Entre **1540€** et **2160€** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1^{er} janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?

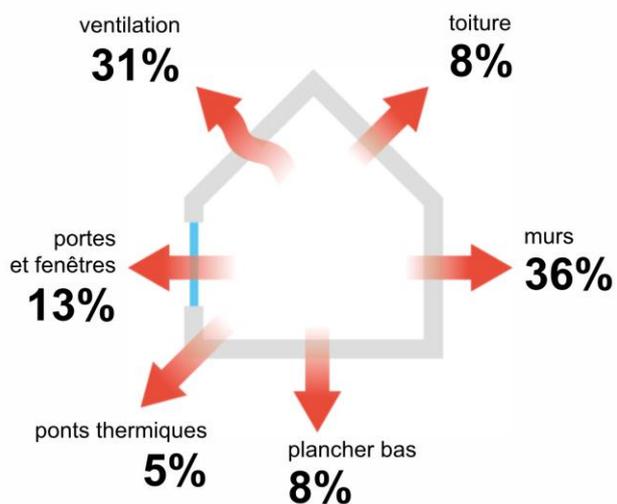
voir p.3

Informations diagnostiqueur
SARL SEQUIER
2 RUE GAMBETTA 24000
PERIGUEUX
Diagnostiqueur : MINARD

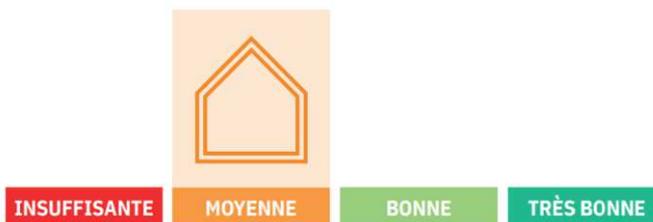
Tél : 0553058318
Email : contact@groupeexpertimmo.com
N° de certification : CPDI6031
Organisme de certification : ICERT

expertimmo
diagnostics

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation

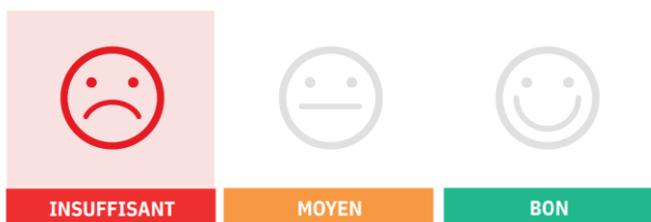


Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable de 1982 à 2000

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :

- logement traversant
- toiture isolée

Pour améliorer le confort d'été :

- Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

Production d'énergies renouvelables

équipements présents dans le logement :

- pompe à chaleur

- chauffage au bois

Diverses solutions existent :

- chauffe eau thermodynamique
- panneaux solaires photovoltaïques
- panneaux solaires thermiques
- géothermie
- réseaux de chaleur vertueux

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
Chauffage	électricité	10095 (4389 é.f.)	entre 620€ et 860€	40%
Chauffage	bois	12766 (12766 é.f.)	entre 340€ et 480€	22%
Eau chaude sanitaire	électricité	4608 (2004 é.f.)	entre 280€ et 390€	18%
Refroidissement	électricité	3058 (1330 é.f.)	entre 190€ et 260€	12%
Eclairage	électricité	490 (213 é.f.)	entre 30€ et 50€	2%
Auxiliaires	électricité	1310 (569 é.f.)	entre 80€ et 120€	5%
énergie totale pour les usages recensés		32327 kWh (21271 kWh é.f.)	entre 1540€ et 2160€ par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 114ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés au 1^{er} janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :

**Température recommandée en hiver → 19°**

Chauffer à 19° plutôt que 21° c'est -20% sur votre facture **soit -481€ par an**

astuces

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.

**Si climatisation, température recommandée en été → 28°C**

Climatiser à 28°C plutôt que 26°C, c'est en moyenne -75% sur votre facture **soit -675€ par an**

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.

**Consommation recommandée → 114ℓ/jour d'eau chaude à 40°**

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ.

161ℓ consommés en moins par jour,

c'est -19% sur votre facture **soit -79€ par an**

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.

Voir p.7 le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	Description	Isolation
 murs	Murs en briques creuses donnant sur l'extérieur, avec isolation intérieure. Murs en briques creuses donnant sur un garage, avec isolation intérieure. Murs en briques creuses donnant sur un comble fortement ventilé, avec isolation intérieure.	insuffisante
 plancher bas	Plancher bas dalle béton sur terre-plein isolation inconnue. Plancher bas lourd type : entrevous terre-cuite, poutrelles béton donnant sur l'extérieur isolation inconnue.	bonne
 toiture / plafond	Plancher haut combles aménagés sous rampant donnant sur des combles habitables avec isolation intérieure.	insuffisante
 toiture / plafond	Plancher haut bois sous solives bois donnant sur des combles perdus avec isolation extérieure.	moyenne
 portes et fenetres	Fenêtre battante, Bois, Double Vitrage, Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e > 22 mm). Fenêtre battante, Bois, Simple Vitrage, absence de volets. Fenêtre battante, PVC, Double Vitrage, absence de volets. Porte-Fenêtre battante avec soubassement, Bois, Double Vitrage, Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e > 22 mm). Porte bois vitrée double vitrage.	moyenne

Vue d'ensemble des équipements

	Description
 chauffage	1 : Système de chauffage individuel. Poêle/insert bois bûches (sans label flamme verte), Générateur à effet joule direct (électricité), Emetteurs : panneau rayonnant ou radiateur électrique NFC, NF2 étoiles ou NF3 étoiles 2 : Système de chauffage individuel. Générateur à effet joule direct (électricité), Emetteurs : panneau rayonnant ou radiateur électrique NFC, NF2 étoiles ou NF3 étoiles convecteur électrique NFC, NF2 étoiles ou NF3 étoiles
 eau chaude sanitaire	Système ECS individuel (électricité), production à accumulation, ballon séparé
 climatisation	Sans objet PAC air/air, 2018, surface climatisée : 108 m ²
 ventilation	VMC SF Auto réglable de 1982 à 2000
 pilotage	Système de chauffage 1 : par pièce avec minimum de température.

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels

Type d'entretien

 ventilation	Nettoyer régulièrement les bouches.
 ventilation	Ne jamais boucher les entrées d'air.
 ventilation	Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel.
 ventilation	La ventilation mécanique ne doit jamais être arrêtée.
 radiateurs	Dépoussiérer les radiateurs régulièrement.
 insert poele bois	Ramonnage obligatoire par un professionnel → au moins 1 fois par an



Recommandations d'amélioration de la performance énergétique



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1 Les travaux essentiels montant estimé: 0€ à 0€

Lot	Description	Performance recommandée
-----	-------------	-------------------------

2 Les travaux à envisager montant estimé: 14600€ à 44200€

Lot	Description	Performance recommandée
-----	-------------	-------------------------



toiture et combles

Complément d'isolation du plancher haut. Ne pas négliger l'isolation des faux combles, des cloisons de redressement et des combles perdus. Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente.



chauffage

Pompe à chaleur air/air. Installer une pompe à chaleur air/air



eau chaude sanitaire

Remplacement du système de production d'ECS. Si le ballon est vétuste, remplacer par un ballon type NF C ou 2/3 étoiles (qui garantit un bon niveau d'isolation au niveau du ballon) ou un chauffe-eau thermodynamique.



ventilation

Changement du système de ventilation en cas de défaillance. Calfeutrer les défauts d'étanchéité après avoir vérifié la présence d'entrées d'air (et qu'elles n'ont pas été bouchées).



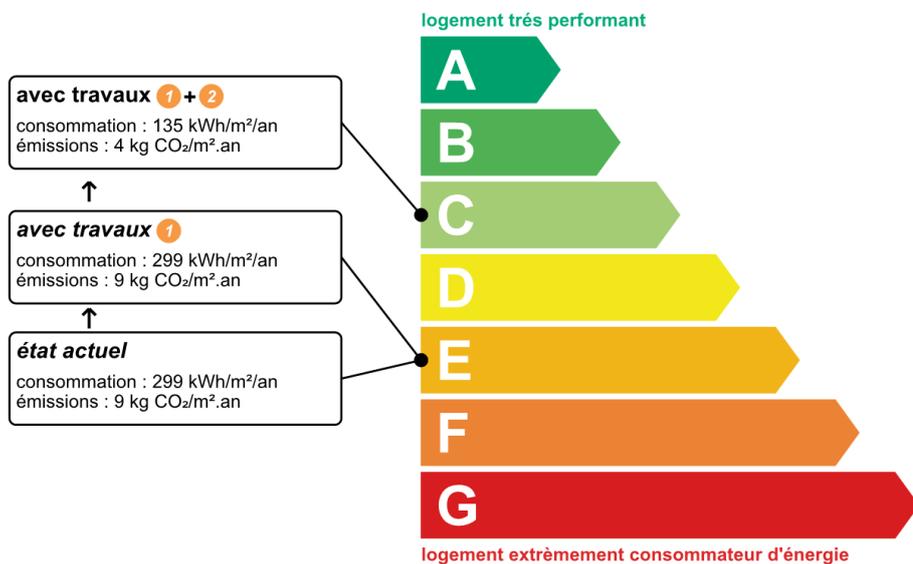
chauffage

Pose d'un insert pour chauffage bois. L'insert à pellet/granulés permet la programmation du chauffage et une chaleur plus homogène.

Commentaires:

Recommandations d'amélioration de la performance énergétique (suite)

Évolution de la performance énergétique après travaux



Préparez votre projet !

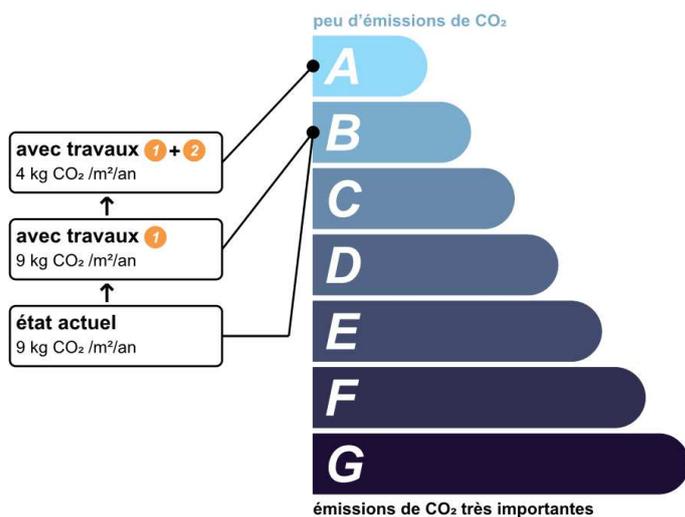
Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

www.faire.fr/trouver-un-conseiller
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

www.faire.fr/aides-de-financement

Dont émissions de gaz à effet de serre



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» (obligation de travaux avant 2028).

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **Expertec 7.5**

Référence du DPE : **2224E0074054F**

méthode de calcul : **3CL-DPE 2021**

date de visite du bien : **7/9/2022**

Invariant fiscal du logement : **Non communiqué**

Référence de la parcelle cadastrale : **AT**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

url/api

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Le nouveau moteur de calcul, fourni par les pouvoirs publics et mis en œuvre par les éditeurs de logiciel, pour la réalisation du DPE V3, est d'application obligatoire depuis le 1er juillet 2021, bien qu'étant toujours en cours de validation. Il fait encore l'objet de modifications.

Le diagnostiqueur n'a aucune possibilité d'intervenir sur les calculs réalisés, qui peuvent être imprécis ou erronés et en conséquence décline toute responsabilité s'agissant des étiquettes et des estimations.

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
département	 Mesuré ou observé	24
altitude	 API / issue d'internet	241m
type de bâtiment	 Mesuré ou observé	maison individuelle
année de construction	 Estimé	1986
surface habitable du logement	 Mesuré ou observé	108 m ²
surface habitable de l'immeuble	 Mesuré ou observé	0 m ²
nombre de niveaux du logement	 Mesuré ou observé	2
hauteur moyenne sous plafond	 Mesuré ou observé	2,47 m
nb. de logements du bâtiment	 Mesuré ou observé	1

enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
1 - MURS EXT EST	surface	 Mesuré ou observé	14,8407m ²
	type de local non chauffé adjacent	 Mesuré ou observé	Extérieur
	matériau mur	 Mesuré ou observé	Murs en briques creuses
	épaisseur mur	 Mesuré ou observé	20cm
	état d'isolation	 Mesuré ou observé	isolé
	type d'isolation	 Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
	année isolation	 Document fourni	1986
	bâtiment construit en matériaux anciens	 Mesuré ou observé	non
	inertie	 Mesuré ou observé	légère
	doublage	 Mesuré ou observé	matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
2 - MURS EXT NORD	surface	 Mesuré ou observé	5,0915m ²
	type de local non chauffé adjacent	 Mesuré ou observé	Extérieur

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
2 - MURS EXT NORD	matériau mur	Mesuré ou observé	Murs en briques creuses
	épaisseur mur	Mesuré ou observé	20cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé	isolé
	type d'isolation	Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
	année isolation	Document fourni	1986
	bâtiment construit en matériaux anciens	Mesuré ou observé	non
	inertie	Mesuré ou observé	légère
	doublage	Mesuré ou observé	matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
3 - MURS EXT SUD	surface	Mesuré ou observé	1,729m ²
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé	Murs en briques creuses
	épaisseur mur	Mesuré ou observé	20cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé	isolé
	type d'isolation	Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
	année isolation	Document fourni	entre 1983 et 1988
	bâtiment construit en matériaux anciens	Mesuré ou observé	non
4 - MURS LNC GARAGE	inertie	Mesuré ou observé	légère
	doublage	Mesuré ou observé	matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
	surface	Mesuré ou observé	13,8695m ²
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Garage
	surface des parois séparant le logement du local non chauffé Aiu	Mesuré ou observé	14,57
	surface séparant le local non chauffé de l'extérieur Aue	Mesuré ou observé	68,5
	état isolation des parois du local non chauffé	Mesuré ou observé	non isolé
	matériau mur	Mesuré ou observé	Murs en briques creuses
4 - MURS LNC GARAGE	épaisseur mur	Mesuré ou observé	20cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé	isolé
	type d'isolation	Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
	année isolation	Document fourni	1986
	bâtiment construit en matériaux anciens	Mesuré ou observé	non
	inertie	Mesuré ou observé	légère
	doublage	Mesuré ou observé	matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)

enveloppe (suite)

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
5 - MURS EXT NORD	surface	Mesuré ou observé	17,784m ²
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé	Murs en briques creuses
	épaisseur mur	Mesuré ou observé	20cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé	isolé
	type d'isolation	Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
	année isolation	Document fourni	1986
	bâtiment construit en matériaux anciens	Mesuré ou observé	non
	inertie	Mesuré ou observé	légère
	doublage	Mesuré ou observé	matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
6 - MURS EXT OUEST	surface	Mesuré ou observé	18,048m ²
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé	Murs en briques creuses
	épaisseur mur	Mesuré ou observé	20cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé	isolé
	type d'isolation	Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
	année isolation	Document fourni	1986
	bâtiment construit en matériaux anciens	Mesuré ou observé	non
	inertie	Mesuré ou observé	légère
	doublage	Mesuré ou observé	matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
7 - MURS EXT SUD	surface	Mesuré ou observé	3,6556m ²
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé	Murs en briques creuses
	épaisseur mur	Mesuré ou observé	20cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé	isolé
	type d'isolation	Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
	année isolation	Document fourni	1986
	bâtiment construit en matériaux anciens	Mesuré ou observé	non
	inertie	Mesuré ou observé	légère
	doublage	Mesuré ou observé	matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
8 - MURS EXT OUEST	surface	Mesuré ou observé	10,1328m ²
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé	Murs en briques creuses

enveloppe (suite)

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
8 - MURS EXT OUEST	épaisseur mur	Mesuré ou observé 20cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé isolé
	type d'isolation	Mesuré ou observé avec isolation intérieure
	année isolation	Document fourni 1986
	bâtiment construit en matériaux anciens	Mesuré ou observé non
	inertie	Mesuré ou observé légère
	doublage	Mesuré ou observé matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
9 - MURS EXT SUD	surface	Mesuré ou observé 29,5m ²
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé Murs en briques creuses
	épaisseur mur	Mesuré ou observé 20cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé isolé
	type d'isolation	Mesuré ou observé avec isolation intérieure
	année isolation	Document fourni 1986
10 - MURS EXT EST	bâtiment construit en matériaux anciens	Mesuré ou observé non
	inertie	Mesuré ou observé légère
	doublage	Mesuré ou observé matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
	surface	Mesuré ou observé 4,7464m ²
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé Murs en briques creuses
	épaisseur mur	Mesuré ou observé 20cm
11 - MURS EXT NORD	état d'isolation	Mesuré ou observé isolé
	type d'isolation	Mesuré ou observé avec isolation intérieure
	année isolation	Document fourni 1986
	bâtiment construit en matériaux anciens	Mesuré ou observé non
	inertie	Mesuré ou observé légère
	doublage	Mesuré ou observé matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
	surface	Mesuré ou observé 7,6992m ²
11 - MURS EXT NORD	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé Murs en briques creuses
	épaisseur mur	Mesuré ou observé 20cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé isolé
	type d'isolation	Mesuré ou observé avec isolation intérieure
année isolation	Document fourni 1986	

enveloppe (suite)

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
11 - MURS EXT NORD	bâtiment construit en matériaux anciens	Mesuré ou observé	non
	inertie	Mesuré ou observé	légère
	doublage	Mesuré ou observé	matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
12 - MURS EXT EST	surface	Mesuré ou observé	3,852m ²
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé	Murs en briques creuses
	épaisseur mur	Mesuré ou observé	20cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé	isolé
	type d'isolation	Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
	année isolation	Document fourni	1986
	bâtiment construit en matériaux anciens	Mesuré ou observé	non
	inertie	Mesuré ou observé	légère
	doublage	Mesuré ou observé	matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
13 - MURS EXT SUD	surface	Mesuré ou observé	5,3464m ²
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé	Murs en briques creuses
	épaisseur mur	Mesuré ou observé	20cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé	isolé
	type d'isolation	Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
	année isolation	Document fourni	1986
	bâtiment construit en matériaux anciens	Mesuré ou observé	non
	inertie	Mesuré ou observé	légère
	doublage	Mesuré ou observé	matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
14 - MURS LNC COMBLES	surface	Mesuré ou observé	11,8m ²
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Comble fortement ventilé
	surface des parois séparant le logement du local non chauffé Aiu	Mesuré ou observé	11,8
	surface séparant le local non chauffé de l'extérieur Aue	Mesuré ou observé	67
	état isolation des parois du local non chauffé	Mesuré ou observé	non isolé
	matériau mur	Mesuré ou observé	Murs en briques creuses
	épaisseur mur	Mesuré ou observé	20cm

enveloppe (suite)

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
14 - MURS LNC COMBLES	état d'isolation	Mesuré ou observé	isolé
	type d'isolation	Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
	année isolation	Document fourni	1986
	bâtiment construit en matériaux anciens	Mesuré ou observé	non
	inertie	Mesuré ou observé	légère
	doublage	Mesuré ou observé	matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
Plafond 1	surface	Mesuré ou observé	38
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
	type de ph	Mesuré ou observé	Combles habitables, combles aménagés sous rampant
	état d'isolation	Mesuré ou observé	isolé
	type d'isolation	Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
	année isolation	Document fourni	1986
Plafond 2	inertie	Mesuré ou observé	légère
	surface	Mesuré ou observé	60
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Comble fortement ventilé
	surface des parois séparant le logement du local non chauffé Aiu	Mesuré ou observé	60
	surface séparant le local non chauffé de l'extérieur Aue	Mesuré ou observé	81
	état isolation des parois du local non chauffé	Mesuré ou observé	non isolé
	type de ph	Mesuré ou observé	Combles perdues, bois sous solives bois
	état d'isolation	Mesuré ou observé	isolé
	type d'isolation	Mesuré ou observé	avec isolation extérieure
	épaisseur isolant	Mesuré ou observé	15cm
Plancher 1	inertie	Mesuré ou observé	légère
	surface	Mesuré ou observé	92
	type de pb	Mesuré ou observé	dalle béton
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	terre-plein
	état d'isolation	Mesuré ou observé	inconnue
périmètre plancher déperditif sur terre - plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé... P	Mesuré ou observé	20,7	

enveloppe (suite)

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Plancher 1	surface plancher sur terre-plein... S	Mesuré ou observé 92
	inertie	Mesuré ou observé légère
Plancher 2	surface	Mesuré ou observé 2,66
	type de pb	Mesuré ou observé lourd type : entrevous terre-cuite, poutrelles béton
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé extérieur
	état d'isolation	Mesuré ou observé inconnue
	inertie	Mesuré ou observé légère
Fenêtre 1	surface de baie	Mesuré ou observé 1,5
	type de vitrage	Mesuré ou observé Double Vitrage
	épaisseur lame d'air	Mesuré ou observé 6
	présence couche peu émissive	Mesuré ou observé non
	gaz de remplissage	Mesuré ou observé air sec
	double fenêtre	Mesuré ou observé non
	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé Bois
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé nu intérieur
	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé Fenêtre battante
	joints	Mesuré ou observé présence
	type volets	Mesuré ou observé Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e > 22 mm)
	orientation des baies	Mesuré ou observé Est : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé aucun
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé Extérieur
	Fenêtre 2	surface de baie
type de vitrage		Mesuré ou observé Double Vitrage
épaisseur lame d'air		Mesuré ou observé 6
présence couche peu émissive		Mesuré ou observé non
gaz de remplissage		Mesuré ou observé air sec
double fenêtre		Mesuré ou observé non
inclinaison vitrage		Mesuré ou observé Sup. 75°
type menuiserie(PVC...)		Mesuré ou observé Bois
positionnement de la menuiserie		Mesuré ou observé nu intérieur
type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé Fenêtre battante	

enveloppe (suite)

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 2	joints	Mesuré ou observé	présence
	type volets	Mesuré ou observé	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e > 22 mm)
	orientation des baies	Mesuré ou observé	Nord : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé	aucun
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
Fenêtre 3	surface de baie	Mesuré ou observé	0,7035
	type de vitrage	Mesuré ou observé	Simple Vitrage
	double fenêtre	Mesuré ou observé	non
	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	Bois
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	nu intérieur
	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Fenêtre battante
	joints	Mesuré ou observé	absence
	type volets	Mesuré ou observé	Aucune
	orientation des baies	Mesuré ou observé	Sud : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé	aucun
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Garage
Fenêtre 4	surface des parois séparant le logement du local non chauffé A1u	Mesuré ou observé	14,57
	surface séparant le local non chauffé de l'extérieur Aue	Mesuré ou observé	68,5
	état isolation des parois du local non chauffé	Mesuré ou observé	non isolé
	surface de baie	Mesuré ou observé	1,5
Fenêtre 4	type de vitrage	Mesuré ou observé	Double Vitrage
	épaisseur lame d'air	Mesuré ou observé	6
	présence couche peu émissive	Mesuré ou observé	non
	gaz de remplissage	Mesuré ou observé	air sec
	double fenêtre	Mesuré ou observé	non
	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	Bois
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	nu intérieur

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Fenêtre 4	type ouverture(fenêtre battante...)	 Mesuré ou observé	Fenêtre battante
	joints	 Mesuré ou observé	présence
	type volets	 Mesuré ou observé	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e > 22 mm)
	orientation des baies	 Mesuré ou observé	Ouest : 1 baies
	type de masques proches	 Mesuré ou observé	aucun
	type de masque lointain	 Mesuré ou observé	aucun
	type de local non chauffé adjacent	 Mesuré ou observé	Extérieur
Fenêtre 5	surface de baie	 Mesuré ou observé	1,2
	type de vitrage	 Mesuré ou observé	Double Vitrage
	épaisseur lame d'air	 Mesuré ou observé	16
	présence couche peu émissive	 Mesuré ou observé	non
	gaz de remplissage	 Mesuré ou observé	argon ou krypton
	double fenêtre	 Mesuré ou observé	non
	inclinaison vitrage	 Mesuré ou observé	Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	 Mesuré ou observé	PVC
	positionnement de la menuiserie	 Mesuré ou observé	nu intérieur
	type ouverture(fenêtre battante...)	 Mesuré ou observé	Fenêtre battante
	joints	 Mesuré ou observé	présence
	type volets	 Mesuré ou observé	Aucune
	orientation des baies	 Mesuré ou observé	Ouest : 2 baies
type de masques proches	 Mesuré ou observé	aucun	
type de masque lointain	 Mesuré ou observé	aucun	
type de local non chauffé adjacent	 Mesuré ou observé	Extérieur	
Fenêtre 6	surface de baie	 Mesuré ou observé	5,28
	type de vitrage	 Mesuré ou observé	Double Vitrage
	épaisseur lame d'air	 Mesuré ou observé	6
	présence couche peu émissive	 Mesuré ou observé	non
	gaz de remplissage	 Mesuré ou observé	air sec
	double fenêtre	 Mesuré ou observé	non
	inclinaison vitrage	 Mesuré ou observé	Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	 Mesuré ou observé	Bois
	positionnement de la menuiserie	 Mesuré ou observé	nu intérieur
type ouverture(fenêtre battante...)	 Mesuré ou observé	Porte-Fenêtre battante avec soubassement	

enveloppe (suite)

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 6	joints	Mesuré ou observé	présence
	type volets	Mesuré ou observé	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e > 22 mm)
	orientation des baies	Mesuré ou observé	Ouest : 2 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé	aucun
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
Fenêtre 7	surface de baie	Mesuré ou observé	0,96
	type de vitrage	Mesuré ou observé	Double Vitrage
	épaisseur lame d'air	Mesuré ou observé	6
	présence couche peu émissive	Mesuré ou observé	non
	gaz de remplissage	Mesuré ou observé	air sec
	double fenêtre	Mesuré ou observé	non
	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	Bois
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	nu intérieur
	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Fenêtre battante
	joints	Mesuré ou observé	présence
	type volets	Mesuré ou observé	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e > 22 mm)
	orientation des baies	Mesuré ou observé	Ouest : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
type de masque lointain	Mesuré ou observé	aucun	
type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur	
Fenêtre 8	surface de baie	Mesuré ou observé	1,536
	type de vitrage	Mesuré ou observé	Double Vitrage
	épaisseur lame d'air	Mesuré ou observé	6
	présence couche peu émissive	Mesuré ou observé	non
	gaz de remplissage	Mesuré ou observé	air sec
	double fenêtre	Mesuré ou observé	non
	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	Bois
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	nu intérieur
	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Fenêtre battante
	joints	Mesuré ou observé	présence
	type volets	Mesuré ou observé	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e > 22 mm)

enveloppe (suite)

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 8	orientation des baies	Mesuré ou observé	Ouest : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé	aucun
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
Fenêtre 9	surface de baie	Mesuré ou observé	0,6
	type de vitrage	Mesuré ou observé	Double Vitrage
	épaisseur lame d'air	Mesuré ou observé	6
	présence couche peu émissive	Mesuré ou observé	non
	gaz de remplissage	Mesuré ou observé	air sec
	double fenêtre	Mesuré ou observé	non
	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	Bois
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	nu intérieur
	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Fenêtre battante
	joints	Mesuré ou observé	présence
	type volets	Mesuré ou observé	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e > 22 mm)
	orientation des baies	Mesuré ou observé	Est : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé	aucun
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
Fenêtre 10	surface de baie	Mesuré ou observé	0,96
	type de vitrage	Mesuré ou observé	Double Vitrage
	épaisseur lame d'air	Mesuré ou observé	6
	présence couche peu émissive	Mesuré ou observé	non
	gaz de remplissage	Mesuré ou observé	air sec
	double fenêtre	Mesuré ou observé	non
	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	Bois
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	nu intérieur
	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Fenêtre battante
	joints	Mesuré ou observé	présence
	type volets	Mesuré ou observé	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e > 22 mm)
	orientation des baies	Mesuré ou observé	Nord : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun

enveloppe (suite)

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 10	type de masque lointain	Mesuré ou observé	aucun
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
Porte 1	surface de porte	Mesuré ou observé	1,962m²
	type de porte	Mesuré ou observé	Bois vitrée double vitrage
	joints	Mesuré ou observé	présence
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
pont thermique 1	type de pont thermique	Mesuré ou observé	Plancher 1 / 1 - MURS EXT EST
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé	7,41m
	type isolation	Mesuré ou observé	sans isolation / avec isolation intérieure
pont thermique 2	type de pont thermique	Mesuré ou observé	Plancher 1 / 2 - MURS EXT NORD
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé	2,45m
	type isolation	Mesuré ou observé	sans isolation / avec isolation intérieure
pont thermique 3	type de pont thermique	Mesuré ou observé	Plancher 1 / 3 - MURS EXT SUD
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé	0,7m
	type isolation	Mesuré ou observé	sans isolation / avec isolation intérieure
pont thermique 4	type de pont thermique	Mesuré ou observé	Plancher 1 / 4 - MURS LNC GARAGE
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé	5,9m
	type isolation	Mesuré ou observé	sans isolation / avec isolation intérieure
pont thermique 5	type de pont thermique	Mesuré ou observé	Plancher 1 / 5 - MURS EXT NORD
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé	7,2m
	type isolation	Mesuré ou observé	sans isolation / avec isolation intérieure
pont thermique 6	type de pont thermique	Mesuré ou observé	Plancher 1 / 6 - MURS EXT OUEST
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé	8,4m
	type isolation	Mesuré ou observé	sans isolation / avec isolation intérieure
pont thermique 7	type de pont thermique	Mesuré ou observé	Plancher 1 / 7 - MURS EXT SUD
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé	1,48m
	type isolation	Mesuré ou observé	sans isolation / avec isolation intérieure
pont thermique 8	type de pont thermique	Mesuré ou observé	Plancher 1 / 8 - MURS EXT OUEST
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé	5,74m
	type isolation	Mesuré ou observé	sans isolation / avec isolation intérieure
pont thermique 9	type de pont thermique	Mesuré ou observé	Plancher 1 / 9 - MURS EXT SUD
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé	7,45m
	type isolation	Mesuré ou observé	sans isolation / avec isolation intérieure
pont thermique 10	type de pont thermique	Mesuré ou observé	Porte 1 / 1 - MURS EXT EST
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé	5,26m
	type isolation	Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé	5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé	non
	position menuiserie	Mesuré ou observé	nu intérieur

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
pont thermique 11	type de pont thermique	Mesuré ou observé Fenêtre 1 / 1 - MURS EXT EST
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 4,9m
	type isolation	Mesuré ou observé avec isolation intérieure
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé 5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé non
	position menuiserie	Mesuré ou observé nu intérieur
pont thermique 12	type de pont thermique	Mesuré ou observé Fenêtre 2 / 2 - MURS EXT NORD
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 4m
	type isolation	Mesuré ou observé avec isolation intérieure
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé 5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé non
	position menuiserie	Mesuré ou observé nu intérieur
pont thermique 13	type de pont thermique	Mesuré ou observé Fenêtre 3 / 4 - MURS LNC GARAGE
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 3,44m
	type isolation	Mesuré ou observé avec isolation intérieure
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé 5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé non
	position menuiserie	Mesuré ou observé nu intérieur
pont thermique 14	type de pont thermique	Mesuré ou observé Fenêtre 4 / 6 - MURS EXT OUEST
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 4,9m
	type isolation	Mesuré ou observé avec isolation intérieure
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé 5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé non
	position menuiserie	Mesuré ou observé nu intérieur
pont thermique 15	type de pont thermique	Mesuré ou observé Fenêtre 5 / 6 - MURS EXT OUEST
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 3,2m
	type isolation	Mesuré ou observé avec isolation intérieure
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé 5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé non
	position menuiserie	Mesuré ou observé nu intérieur
pont thermique 16	type de pont thermique	Mesuré ou observé Fenêtre 6 / 8 - MURS EXT OUEST
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 5,6m
	type isolation	Mesuré ou observé avec isolation intérieure
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé 5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé non
	position menuiserie	Mesuré ou observé nu intérieur
pont thermique 17	type de pont thermique	Mesuré ou observé Fenêtre 7 / 8 - MURS EXT OUEST
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 4m
	type isolation	Mesuré ou observé avec isolation intérieure
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé 5cm

enveloppe (suite)

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
pont thermique 17	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé non
	position menuiserie	Mesuré ou observé nu intérieur
pont thermique 18	type de pont thermique	Mesuré ou observé Fenêtre 8 / 8 - MURS EXT OUEST
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 4,96m
	type isolation	Mesuré ou observé avec isolation intérieure
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé 5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé non
	position menuiserie	Mesuré ou observé nu intérieur
pont thermique 19	type de pont thermique	Mesuré ou observé Fenêtre 9 / 10 - MURS EXT EST
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 3,2m
	type isolation	Mesuré ou observé avec isolation intérieure
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé 5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé non
pont thermique 20	position menuiserie	Mesuré ou observé nu intérieur
	type de pont thermique	Mesuré ou observé Fenêtre 10 / 11 - MURS EXT NORD
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 4m
	type isolation	Mesuré ou observé avec isolation intérieure
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé 5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé non
position menuiserie	Mesuré ou observé nu intérieur	

enveloppe (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
système de ventilation	type de ventilation	Mesuré ou observé VMC SF Auto réglable de 1982 à 2000
	année d'installation	Valeur par défaut 1986
	nombre de façades exposées	Mesuré ou observé plusieurs
Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint	type d'installation de chauffage	Mesuré ou observé Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint
	surface chauffée	Mesuré ou observé 92,5m²
	type de générateur	Mesuré ou observé Poêle/insert bois bûches (sans label flamme verte)
	ancienneté	Mesuré ou observé 1986
	énergie utilisée	Mesuré ou observé bois
	type de combustible bois	Mesuré ou observé bûches
	type de générateur	Mesuré ou observé Générateur à effet joule direct
	ancienneté	Mesuré ou observé 2015
	énergie utilisée	Mesuré ou observé électricité
	type d'émetteur	Mesuré ou observé autre équipement
	année d'installation de l'émetteur	Mesuré ou observé 1986
	surface chauffée par l'émetteur	Mesuré ou observé 60,5m²

équipements

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint	type de chauffage (divisé, central)	Mesuré ou observé	divisé
	type de régulation	Mesuré ou observé	poêle charbon, bois, fioul ou GPL
	présence comptage	Mesuré ou observé	non
	type de distribution	Mesuré ou observé	pas de réseau de distribution
	type d'émetteur	Mesuré ou observé	panneau rayonnant ou radiateur électrique NFC, NF2 étoiles ou NF3 étoiles
	année d'installation de l'émetteur	Mesuré ou observé	2015
	surface chauffée par l'émetteur	Mesuré ou observé	92,5m ²
	type de chauffage (divisé, central)	Mesuré ou observé	divisé
	type de régulation	Mesuré ou observé	Panneau rayonnant ou radiateur électrique NFC, NF2 étoiles ou NF3 étoiles
	présence comptage	Mesuré ou observé	non
type de distribution	Mesuré ou observé	pas de réseau de distribution	
Installation de chauffage sans solaire	type d'installation de chauffage	Mesuré ou observé	Installation de chauffage sans solaire
	surface chauffée	Mesuré ou observé	15,5m ²
	type de générateur	Mesuré ou observé	Générateur à effet joule direct
	ancienneté	Mesuré ou observé	1986
	énergie utilisée	Mesuré ou observé	électricité
	type d'émetteur	Mesuré ou observé	convecteur électrique NFC, NF2 étoiles ou NF3 étoiles
	année d'installation de l'émetteur	Mesuré ou observé	2015
	surface chauffée par l'émetteur	Mesuré ou observé	15,5m ²
	type de chauffage (divisé, central)	Mesuré ou observé	divisé
	type de régulation	Mesuré ou observé	Convecteur électrique NFC, NF2 étoiles ou NF3 étoiles
présence comptage	Mesuré ou observé	non	
type de distribution	Mesuré ou observé	pas de réseau de distribution	
système de refroidissement	surface habitable refroidie	Mesuré ou observé	108m ²
	année installation équipement	Mesuré ou observé	2018
Système ECS	type d'installation	Mesuré ou observé	installation classique
	type de générateur	Mesuré ou observé	Chauffe-eau électrique
	ancienneté	Mesuré ou observé	1986
	énergie utilisée	Mesuré ou observé	électricité
	type production ECS	Mesuré ou observé	accumulation

équipements (suite)

Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée		origine de la donnée	valeur renseignée
équipements (suite)	Système ECS	Traçage / bouclage ECS	 Mesuré ou observé	non
		pièces alimentées contiguës	 Mesuré ou observé	oui
		production hors volume habitable	 Mesuré ou observé	non
		volume de stockage	 Mesuré ou observé	200l
		type de ballon	 Mesuré ou observé	Chauffe-eau vertical, classe B ou 2 étoiles

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

969 Route de Peyrenègre 24200 SARLAT LA CANEDA

AT 268

INFORMATION DE COMMANDE

Date de commande : 07/09/2022

Valide jusqu'au : 07/03/2023

N° de commande : 297173

Reference interne: PM07092203

Adresse : 969 Route de Peyrenègre 24200 SARLAT LA CANEDA

Cadastre :

24520 000 AT 268

Commune : SARLAT LA CANEDA

Code postal : 24200

Code insee : 24520

Lat/Long : 44.9234514 , 1.216982819444244

Vendeur ou Bailleur :

MR OU MME HANSSENS FRANCOIS

Acquéreur ou locataire :



RESUME DE L'ETAT DES RISQUES

Réglementaire

RADON Niveau 1

SEISME Niveau 1

ENSA/PEB Aucun

Informatif : ERPS

BASOL 0

BASIAS 0

ICPE 0

Sols Argileux Faible ou Nul ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Etude géotechnique du sol non requise (Loi ELAN, Article 68)

Risque naturel : Aucun plan de prevention des risques naturel recensé sur cette commune

Risque minier : Aucun plan de prevention des risques minier recensé sur cette commune

Risque technologique : Aucun plan de prevention des risques technologique recensé sur cette commune

INFORMATIONS LEGALES

Cliquez sur le lien suivant pour trouver les informations légales, documents de références et annexes qui ont permis la réalisation de ce document.



<https://www.etat-risque.com/s/QTFCC>

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°

du

Mis à jour le

2. Adresse ou parcelles

Code postal ou Insee

Commune

969 Route de Peyrenègre 24200 SARLAT LA CANEDA

24200

SARLAT LA CANEDA

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN)

> L'immeuble (ou au moins une parcelle) est situé dans le périmètre d'un PPR **N** Oui Non X

Prescrit

Anticipé

Approuvé

Date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondation

crue torrentielle

remontée de nappe

avalanches

cyclone

mouvements de terrain

sécheresse géotechnique

feux de forêt

séisme

volcan

autres

Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MINIERS (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **M** Oui Non X

prescrit

anticipé

approuvé

date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvements de terrain

autres

Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé Oui Non X

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

Effet toxique

Effet thermique

Effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé Oui Non X

Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement Oui Non

L'immeuble est situé en zone de prescription Oui Non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble Oui Non

est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE SISMIQUE RÉGLEMENTAIRE

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1
Très faible

zone 2
Faible

zone 3
Modérée

zone 4
Moyenne

zone 5
Forte

INFORMATION RELATIVE À LA POLLUTION DE SOLS

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) Oui Non X

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE RÉGLEMENTAIRE À POTENTIEL RADON

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3 Oui Non X

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente Oui Non

Vendeur ou Bailleur

MR OU MME HANSENS FRANCOIS

Date / Lieu

07/09/2022 / SARLAT LA CANEDA

Acquéreur ou Locataire

Modèle Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement MTES / DGPR juillet 2018

ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° - du Mis à jour le

2. Adresse

Code postal ou Insee

Commune

969 Route de Peyrenègre 24200 SARLAT LA CANEDA

24200

SARLAT LA CANEDA

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

Oui Non

Révisé

Approuvé

Date

Si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

NON
Aucun

zone A¹
Très forte

zone B²
Forte

zone C³
modérée

zone D⁴
Faible

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quatervicies A du code général des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES NUISANCES PRISENT EN COMPTE

Document de référence :

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'Institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de :
peut être consulté à la mairie de la commune de : SARLAT LA CANEDA
où est sis l'immeuble.

Vendeur ou Bailleur

MR OU MME HANSENS FRANCOIS

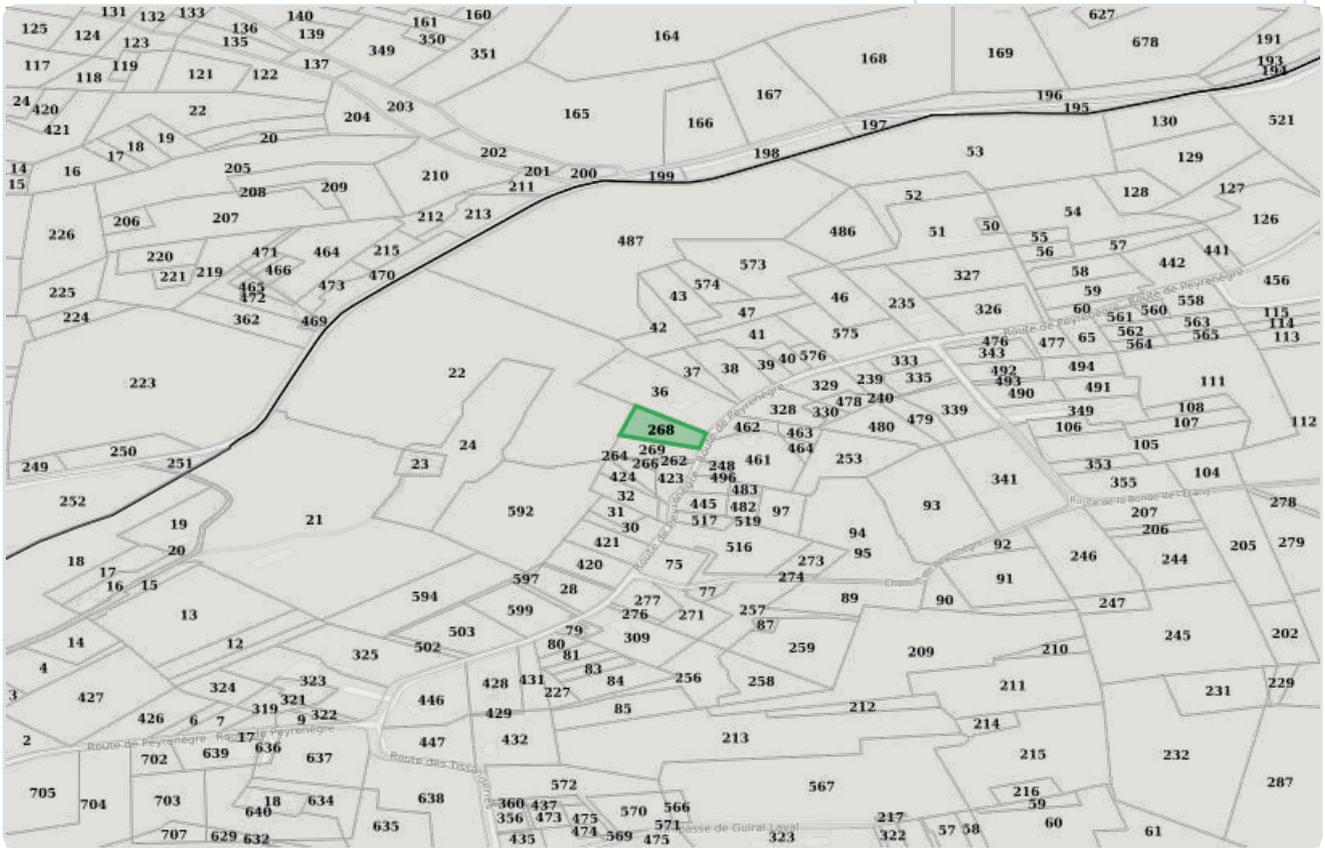
Date / Lieu

07/09/2022 / SARLAT LA CANEDA

Acquéreur ou Locataire

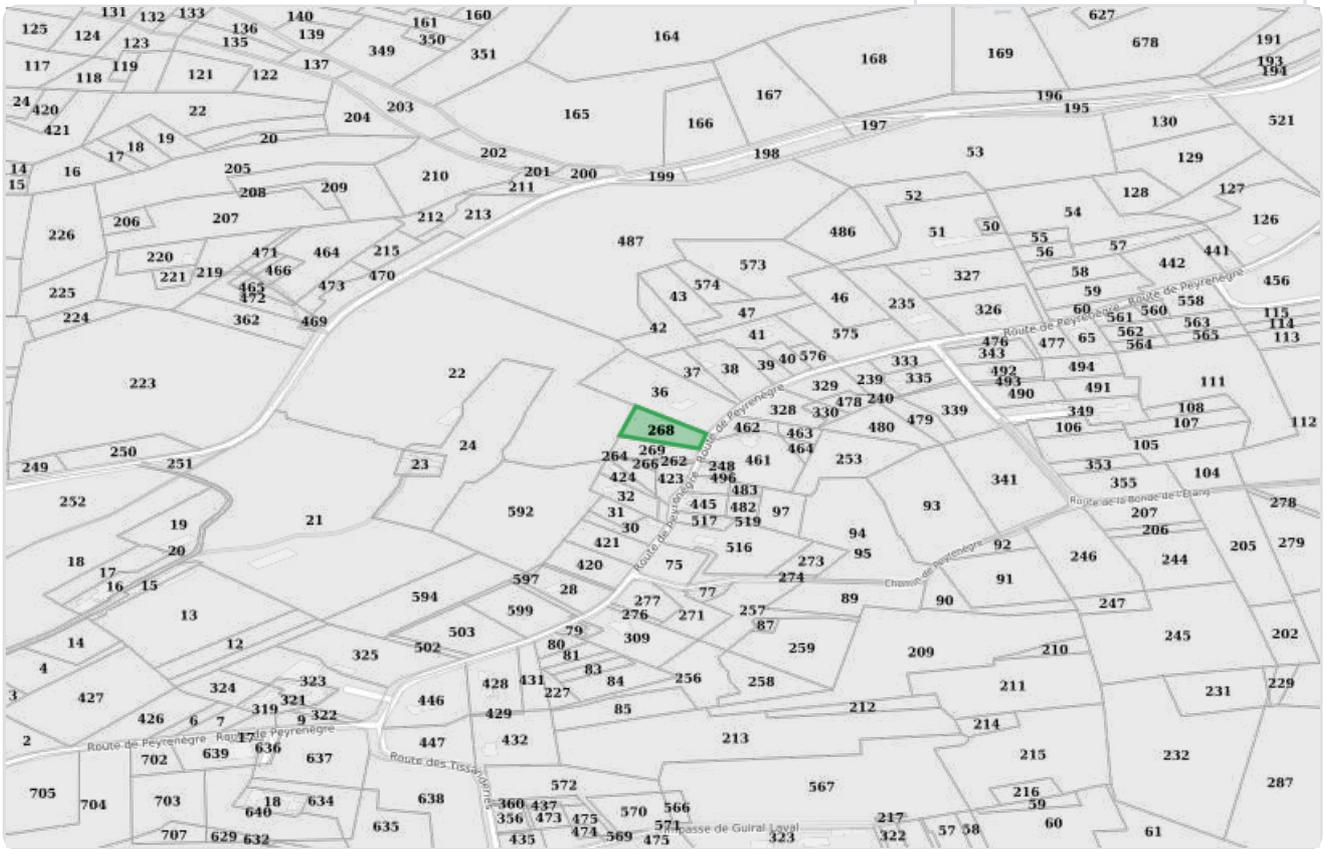
information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus. consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

SÉISME



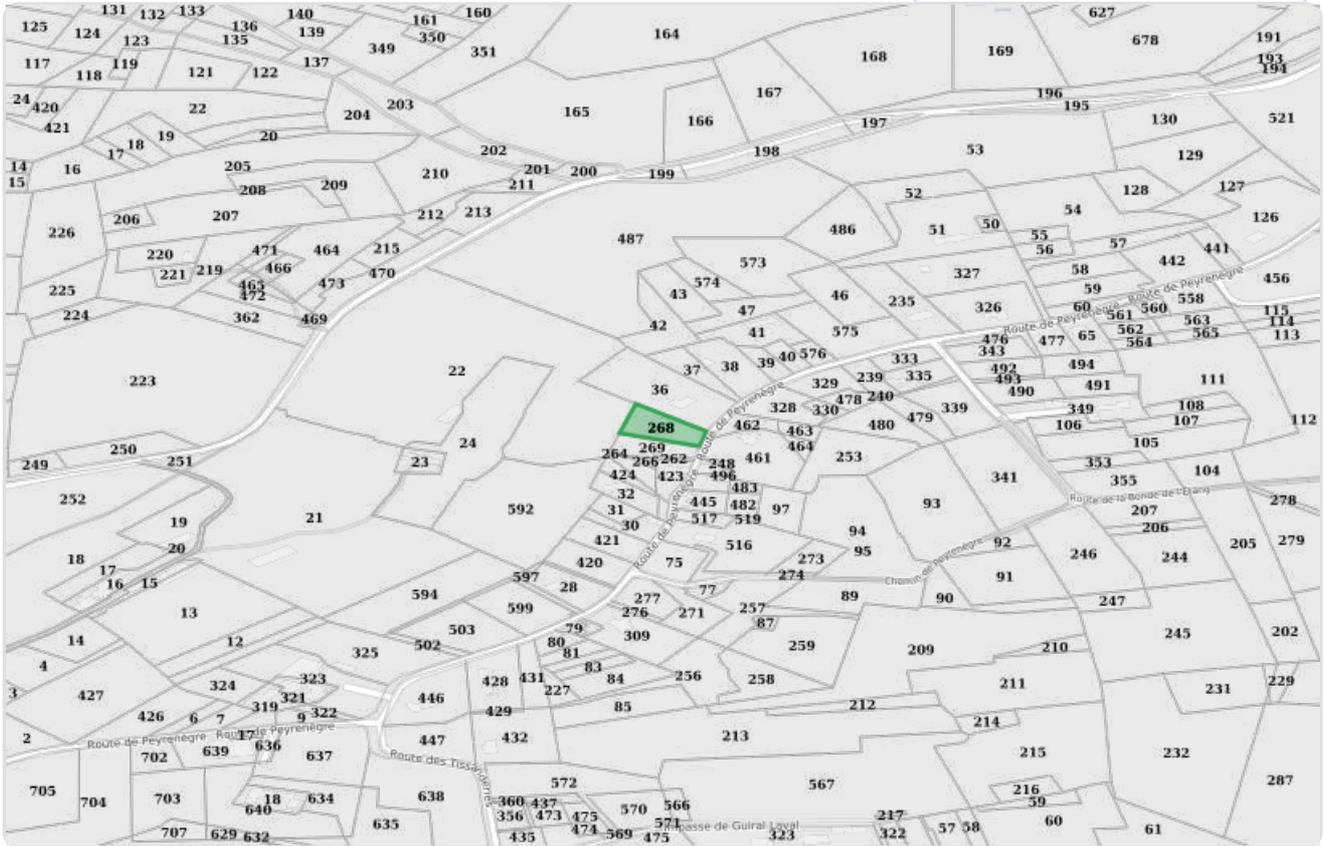
□ 1 - Très faible

BASOL-BASIAS



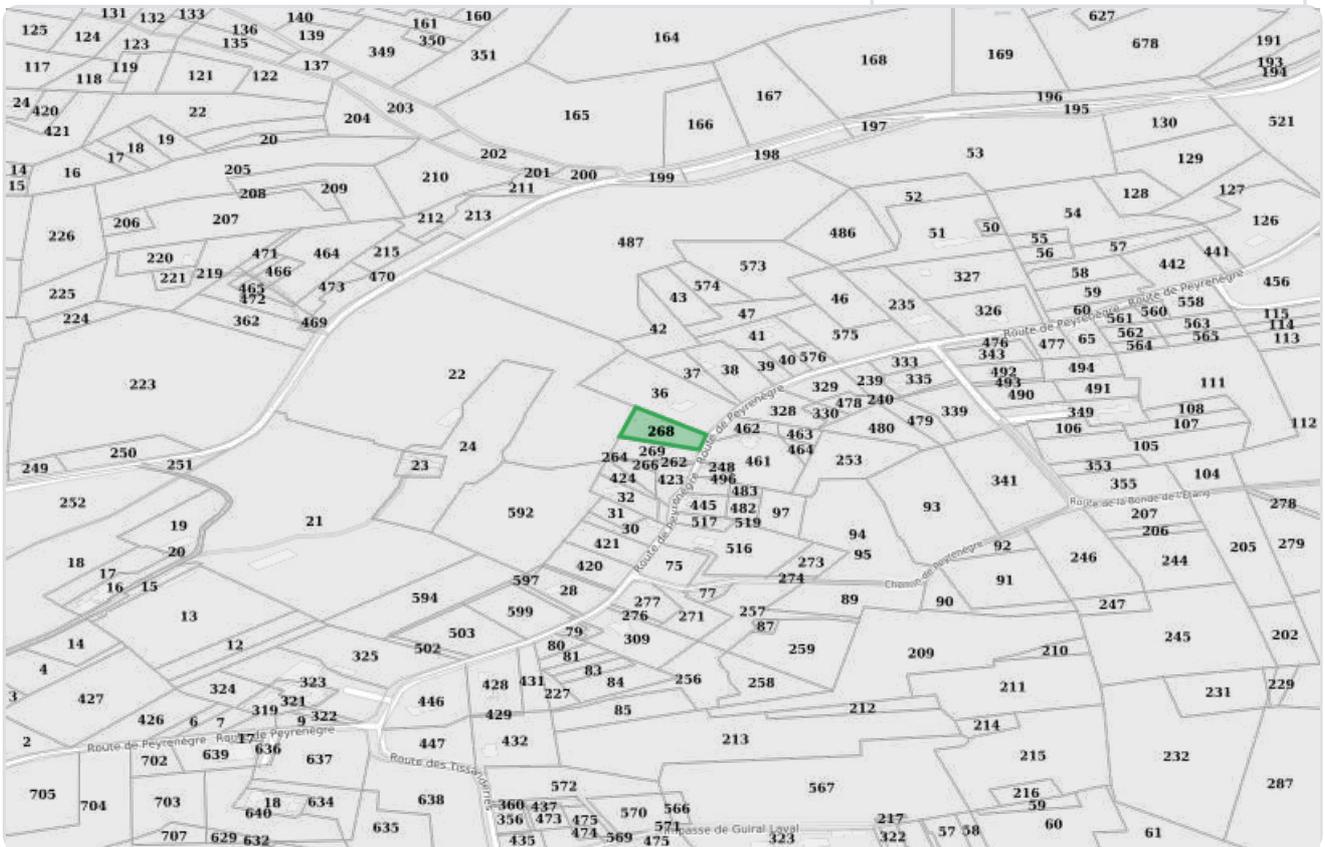
Non concerné

ICPE

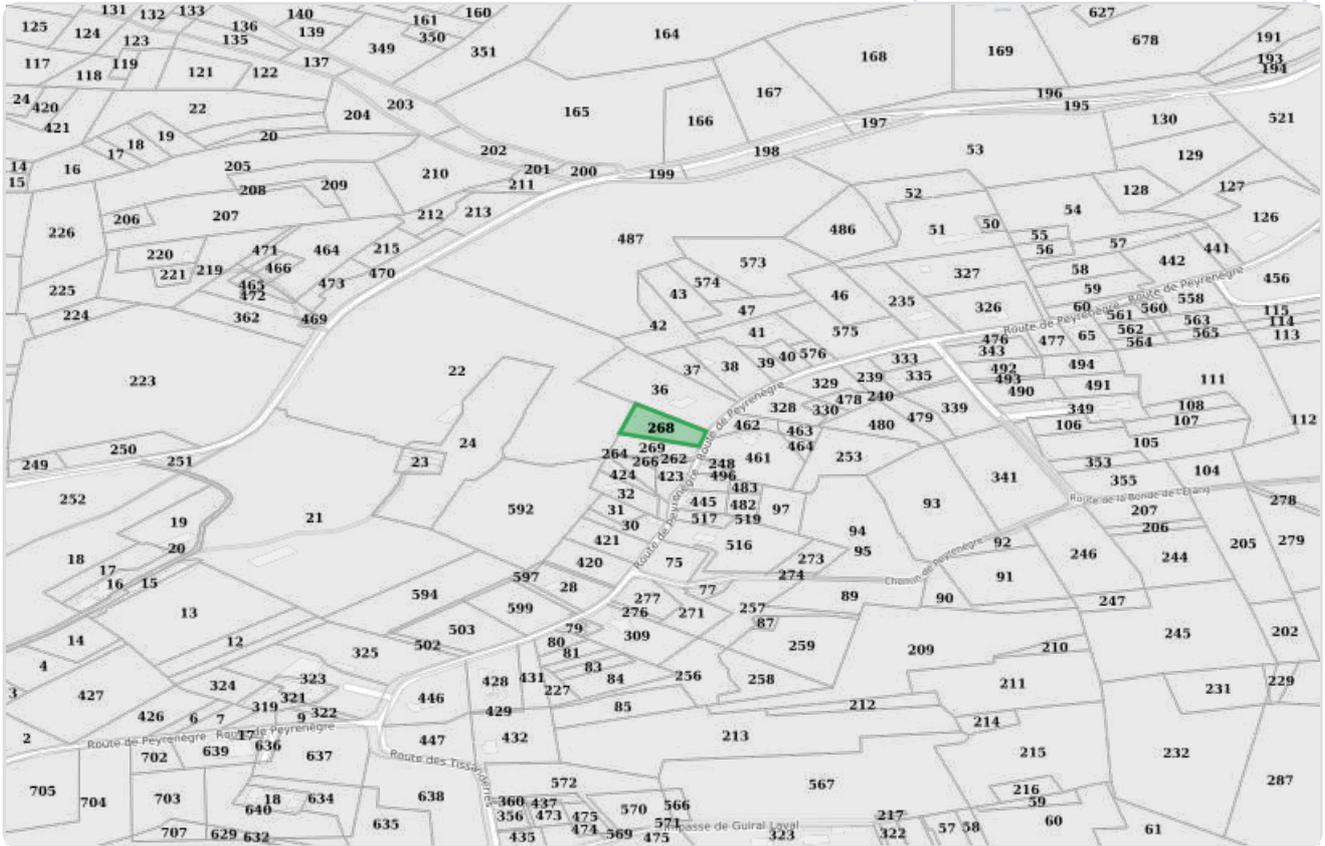


Non concerné

PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)



Non concerné



Non concerné

Préfecture : Dordogne

Commune : SARLAT LA CANEDA

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

969 Route de Peyrenègre 24200 SARLAT LA CANEDA
24200 SARLAT LA CANEDA

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation
Sécheresse	01/01/1992	30/09/1995	30/09/1995	17/04/1996	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	05/07/1989	05/07/1989	05/07/1989	13/12/1989	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Tempête	06/07/1989	06/07/1989	06/07/1989	16/09/1989	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/01/2020	31/12/2020	31/12/2020	06/06/2021	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/01/1991	31/12/1991	31/12/1991	28/12/1993	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/04/2011	30/06/2011	30/06/2011	17/07/2012	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/07/2011	30/11/2011	30/11/2011	17/07/2012	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	02/08/2011	02/08/2011	02/08/2011	23/10/2011	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	08/09/2021	10/09/2021	10/09/2021	26/09/2021	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/01/2018	31/12/2018	31/12/2018	17/07/2019	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Mouvement de Terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	05/08/1997	05/08/1997	05/08/1997	28/03/1998	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	31/07/1994	31/07/1994	31/07/1994	31/01/1995	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	10/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Secousse Sismique	20/03/2019	20/03/2019	20/03/2019	16/11/2019	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/07/2019	30/09/2019	30/09/2019	31/08/2021	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/05/1989	31/12/1990	31/12/1990	30/08/1991	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/07/2003	30/09/2003	30/09/2003	31/12/2005	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Mouvement de Terrain	09/02/2014	09/02/2014	09/02/2014	06/05/2015	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	10/11/1982	10/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/04/2012	30/09/2012	30/09/2012	25/05/2013	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	11/08/1997	11/08/1997	11/08/1997	11/06/1998	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/01/2016	31/12/2016	31/12/2016	20/10/2017	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Etabli le :

07/09/2022

Cachet / Signature du vendeur ou du bailleur

Nom du vendeur ou du bailleur

MR OU MME HANSENS FRANCOIS

Nom de l'acquéreur ou du locataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr